

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

Maison du Parc – Grange Dîmière
4, cour de l'Abbaye
B.P. 11 203
59550 MAROILLES

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché

**Etude hygrothermique et de préconisation de travaux d'amélioration thermique adaptés
au bâti rural ancien.**

MARCHE MAPA – 2016 - 02

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DU MARCHE

Etude hygrothermique et de préconisation de travaux d'amélioration thermique adaptés au bâti rural ancien

ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION

La procédure utilisée est celle du Marché à Procédure Adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

Le marché (n'est) (pas) alloti.

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour la durée une année.

(Le marché n'est pas renouvelable.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.)

L'exécution du marché se fera dans les 40 jours suivants sa notification au(x) titulaire(s).

ARTICLE 5 : LANGUE

Les offres sont rédigées en langue française.

ARTICLE 6 : FORME DU GROUPEMENT

Les candidats peuvent se présenter sous la forme d'un groupement; ce groupement sera obligatoirement solidaire. Un mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 7 : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET AUX CAPACITES DU CANDIDAT

- La lettre de candidature (modèle DC1)
- Les déclarations du candidat (modèle DC2)
- La déclaration de sous-traitance (modèle DC4)
- Les certificats, attestations et déclarations prévus aux articles 44, 45, 46 et 47.

ARTICLE 8 : CRITERES

Les critères d'attribution sont pondérés de la manière suivante :

- Critère de prix = 40%
- Critère technique = 40 %
Il sera notamment pris en compte les engagements du prestataire en matière de délais de réalisation de la prestation, de composition de l'équipe proposée et la méthodologie d'étude utilisée, l'ensemble de ces engagements étant décrits dans une note intégrée au dossier de candidature.
- Références présentées par le prestataire : 20%.

Voir Cahier des charges du marché

ARTICLE 9 : DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement,
- le présent règlement de consultation,
- le Cahier des Charges du marché

ARTICLE 10 : MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité, à :

**Monsieur le Président
Maison du Parc – Grange Dîmière
4, cour de l'Abbaye – B.P. 11 203
59550 MAROILLES**

Marché MAPA – 2015 – 02

« Etude hygrothermique et de préconisation de travaux d'amélioration thermique adaptés au bâti rural ancien. »

ARTICLE 11 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée de manière impérative au **Vendredi 02 décembre 2016 à 16 heures.**

ARTICLE 12 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à partir de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 13 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent contacter :

Mr Emmanuel CAZIER
Chargé de mission « Patrimoine bâti et habitat durable »
Maison du Parc
4, cour de l'Abbaye
B.P. 11 203
59550 MAROILLES
Tél. : 03.27.77.51.60
Fax : 03.27.77.51.69
Mail : emmanuel.cazier@parc-naturel-avesnois.com